

FORMATIONS

DROITS

École / Entreprise :
protéger les élèves en stage

p. 2 : Une atmosphère suffocante

p. 3 : Tout changer, une urgence !

p. 4 : Rémunérations et régimes indemnitaires

p. 5 : Un DNB exclusif
Profs doc : où sont nos élèves ?

p. 6 : Le collectif face aux carences de l'État

p. 7 : Bilan Macron pour la voie professionnelle

p. 8 : Accompagnement des élèves aux examens
Le renouvellement de contrat, ...

p. 9 : Affectation des stagiaires : la galère organisée

p. 10 : Démographie, des choix politiques...

p.11 à 14 : Dossier
École / entreprise :
protéger les élèves en stage

p. 15 : Radon : l'État laisse-t-il respirer le danger ?

p. 16 : « Il pleut sur Nantes »

p. 17 : Journées intersyndicales femmes
Transparence des rémunérations

p. 18 : Décret ASA : au mépris des agent-es

p. 19 : Engagement féministe et débats stratégiques
Portugal : les enseignant-es dans la rue

p. 20 : Un comité de soutien pour Amine.

p. 21 : Rencontre : Catherine Prinz

p. 22 : La SNR en conférence nationale

p. 23 : S comme...Stage

Je souhaite me syndiquer
Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr
cliquer sur « Rejoignez-nous » dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr
CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI Rédactrice en chef : Nadine CASTELLANI
Maquette : Armel BRIEND Conception de la « Une » : Montage d'Armel BRIEND
Illustrations et montages : Armel BRIEND, Éric MARTELAT & Laure FERMIGIER
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0625 S 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9
CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01.55.82.76.55
Télécopie : 01.49.88.07.43 Mèl : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr



Une atmosphère suffocante

Comment conclure cette année de PEF, tant l'actualité déborde et nous envase de faits d'actualité à propos desquels nous peinons à faire entendre notre voix ?

Depuis des années, et sans doute avec une véritable accélération ces derniers mois, les débats qui agitent notre société sont impulsés puis sclérosés par les tenants de l'idéologie réactionnaire. Nous nous « préparons » à faire face mais peinons à imposer nos thématiques et nos revendications dans l'espace public. **Nos revendications, notre projet de société, peinent à convaincre au-delà de notre camp traditionnel.**

Pourtant, nous ne pouvons compter que sur nous. Les médias publics se droisent par terreur de la bollosphère ; le cinéma, hormis quelques milliers de petites mains, plie devant la puissance de feu et le chantage de son principal financeur. Les maires RN impriment leur marque sur la politique culturelle de leurs communes. Sophie Djigo voit ses harceleurs d'extrême droite relaxés. Les débats sur le cadavre à peine froid d'une petite fille évitent les vraies causes d'un drame : **une justice qui n'a pas les moyens de son action, qui croule sous les priorités et reste inopérante face aux violences sexuelles.** Une justice incapable d'enrayer une violence systémique faite aux enfants et aux femmes à laquelle de nombreux politiques répondent, dans une vulgaire course à l'échalotte : responsabilités individuelles (sauf celle du ministre), interdiction de la syndicalisation des magistrats (?), voire castration chimique. Étonnant qu'aucun n'ait encore revendiqué le retour à la peine de mort... **Une société qui ne finance pas la prévention des VSS, une Éducation nationale qui hypocritement rend obligatoire l'EVARS mais ne donne aucuns moyens pour sa mise en œuvre.**

Et nous ? **Ne soyons pas attentistes, piégé-es dans le calendrier de la présidentielle comme cela est traditionnellement le cas, ne soyons pas seulement des spectateur-rices indigné-es.** À l'heure de la panthéonisation de Marc Bloch, peut-être ne serait-ce pas inutile de lire ou de relire son « Étrange défaite ». Afin que notre colère redevienne motrice d'action.

CHRISTINE PAU



Michaël MARCILLOUX, co-secrétaire général

■ Tout changer, une urgence !

La guerre en Iran qui – temporairement ? – s’achève est le symbole de l’intrication des crises économique, sociale, écologique et démocratique. **Cette guerre tout comme les tensions sur les droits de douane, est un marqueur de l’impérialisme capitaliste de prédation** : prédation des matières premières (énergétiques et terres dites rares) ainsi que des composants essentiels comme les puces électroniques et semis conducteurs et bientôt de l’eau.

À la rentrée, la lutte s’impose

Les obstacles aux échanges, qu’ils soient physiques comme à Ormuz ou lors du Covid, ou économiques avec les droits de douanes, ont des effets inflationnistes que le capital refuse de compenser par des hausses de salaire. Quant à **la crise écologique**, elle est aggravée par la course aux terres rares comme aux nouvelles ressources de pétrole et de gaz (alors même que la crise actuelle devrait au contraire conduire à accélérer la décarbonation). Enfin, **la course à l’IA**, outre les destructions d’emploi qu’elle promet et le risque de bulle financière, conduit à une explosion de la consommation d’électricité et d’eau pour les data centers.

C’est donc bien une crise systémique qui se profile et qui conduit à la montée des politiques autoritaires et des extrêmes droites.

En France, le gouvernement n’apporte aucune réponse. Dans la Fonction publique de plus en plus d’agent-es voient leur traitement passer sous le SMIC, sans perspective d’augmentation de la valeur du point. Les réponses aux deux premières vagues de chaleur de l’année sont scandaleuses et les moyens pour rénover le bâti scolaire ou les logements sont rabotés. Les lois agricoles facilitent la surexploitation de l’eau et l’usage de pesticides dangereux.

Le bien commun des classes populaires que sont les Services publics (Éducation, hôpital public, Justice etc.) se paupérise alors que le budget de guerre explose.

Il est plus que temps pour les travailleuses et travailleurs, sans attendre les échéances électorales, d’exiger la rupture avec le néolibéralisme et d’affronter le Capital. **La rentrée prochaine doit être une rentrée de lutte, pour nos salaires, pour nos conditions de travail en utilisant la baisse démographique pour diminuer les effectifs par classe et pour augmenter le budget des services publics.**

Rémunérations et régimes indemnitaires

Les régimes indemnitaires des personnels administratifs et ITRF de l'Éducation nationale ne connaîtront pas d'augmentation en 2026. Avec le gel de la valeur du point d'indice et donc la non-revalorisation des rémunérations, cette annonce va entraîner une nouvelle perte du pouvoir d'achat des personnels.

Il faut des mesures urgentes

Alors que les choix budgétaires contestables des dernières années avaient privilégié le régime indemnitaire (indemnité Forfaitaire ou Complément annuel Indemnitaire) de certaines filières et catégories (souvent les plus élevées) au détriment d'autres (notamment les plus précaires), **les mesures 2026 vont toucher indifféremment tou·tes les agent·es, précarisant de nouveau les catégories B et C. Telle une punition pour des personnels de moins en moins nombreux, mais pleinement investis dans leurs missions.** Notre ministère poursuit ses réformes à un rythme soutenu sans associer les services, comme lors de la mise en place de la réforme de la formation initiale, qui bouscule les prises de congés d'été des agent·es des rectorats et DSDEN.

Le gel des rémunérations, et maintenant celui du régime indemnitaire, associé aux très faibles créations de postes 2026 aggrave fortement le manque d'attractivité des métiers ATSS du ministère de l'Éducation nationale.

Depuis sa mise en place, la CGT Educ'action reste opposée à ce régime indemnitaire profondément inégalitaire entre les académies, excluant les personnels contractuels. Aujourd'hui la part indemnitaire de notre rémunération atteint plus de 25%, cette part n'entre pas dans le calcul de la pension et pénalise les personnels. Le régime indemnitaire RIFSEEP¹ reste inégalitaire puisqu'il est différent suivant les académies pour une même catégorie et suivant les filières. Sans compter l'opacité permanente dans les académies autour des montants des régimes indemnitaires IFSE² et CIA³ et de leurs attributions qui sont source d'inégalités.



Face à l'urgence salariale, la CGT Educ'action exige des réponses immédiates en faveur de l'ensemble des agent·es de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuel·es avec notamment :

- le dégel de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat au titre des années antérieures ;
- la revalorisation du minimum de traitement à un moment où la smicardisation frappe les agent·es de la Fonction publique et que 356 000 d'entre elles et eux perçoivent une indemnité pour être au niveau du SMIC ;
- la refonte des grilles indiciaires ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- l'intégration du régime indemnitaire dans le traitement.

L'urgence est aussi au blocage et au contrôle des prix ainsi qu'à la taxation des profits « énergétiques » réalisés par le Capital en cette période de guerre.

CHRYSTELLE RISSEL

(1) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
(2) Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
(3) Complément indemnitaire annuel

Un DNB exclusif

Un climat anxiogène règne dans les salles de classe des élèves de 3^{ème}. **La dernière réforme Attal envisageait un brevet obligatoire pour le passage en seconde ; grâce aux contestations syndicales des personnels et des parents d'élèves, ce projet a échoué.** Pour autant, l'obtention du nouveau brevet est volontairement rendue plus difficile pour les élèves. La diminution du contrôle continu dans la note finale (de 50 à 40%) va mécaniquement faire baisser le taux de réussite des élèves.

Une génération 2011 cobaye

Sur l'épreuve d'Histoire-Géographie, l'étude de document qui pouvait mettre certain-es élèves à l'aise disparaît, remplacée par une réponse à un thème ou une problématique. L'épreuve de sciences, intégrée en 2017 sera cette année encore représentée par les SVT et la Physique-Chimie. La technologie, discipline transversale, n'apparaît pas. La CGT Educ'action revendique le retour de la technologie en 6^{ème} et que les trois disciplines scientifiques soient systématiquement évaluées dans l'épreuve finale. Certain-es chef-fes se sont empressés

de demander l'inscription au DNB pro de certain-es élèves bénéficiant de dispositifs particuliers, type PAP, PAI, alors que les années précédentes, le passage du DNB série professionnelle se faisait de manière dérogatoire. Il ne faut pas que la courbe statistique du nombre de diplômé-es s'effondre. **Il est vrai que dans un système éducatif obnubilé par les indicateurs et la mise en concurrence des établissements, mieux vaut ne pas trop se faire remarquer par une baisse des résultats.** Nouveau joujou du ministère l'IVAC (Indicateur de Valeur Ajoutée des Collèges), rendu public depuis deux ans, prend notamment en compte le pourcentage de reçu-es et les notes obtenues par les élèves lors des épreuves terminales. Un IVAC négatif (censé signifier que les élèves ont de moins bons résultats que ce qu'ils devraient avoir au vu de leurs caractéristiques sociales) et crac voilà les inspecteur-ices qui déboulent pour vérifier si les bonnes pratiques sont mises en œuvre.

Les équipes sont fatiguées de ces pressions permanentes, elles demandent que leur liberté pédagogique soit respectée et qu'on leur donne les moyens de prendre en charge toutes les élèves.

FANCH CALVEZ

Profs doc : où sont nos élèves ?

Le constat est partagé : les CDI sont parfois désertés par les élèves, même s'il y fait chaud en hiver, même si les sièges sont confortables. Serait-ce l'attrait pour l'écran de leur téléphone, majoritairement interdit d'utilisation dans les CDI ? Pas que !

La faute au Pacte ?

Dès le début, la CGT Educ'action a dénoncé le **Pacte Remplacement de courte Durée**, mesure démagogique pour « rassurer » les familles et qui creuse les inégalités entre les femmes et les hommes. En voilà **un effet inattendu : les élèves n'ont plus de temps libre !** Un-e



collègue absent-e ? Il ou elle est remplacé-e. Les élèves n'ont plus le temps de lire, se reposer, se changer les idées, ou juste rêver ! Les élèves sont moins disponibles pour profiter des atouts du CDI.

SANDRA GAUDILLÈRE

Le collectif face aux carences de l'État

Ce qu'on entend sur la situation, à Mayotte, à propos des Services publics n'est pas une légende, mais bien une réalité alarmante. Et le voir de ses propres yeux, est d'autant plus déroutant que le Service public d'Éducation est particulièrement touché. **Les visites d'établissements et rencontres avec les personnels m'ont permis de saisir plus précisément les conséquences des carences de l'État pour le quotidien des personnels et des élèves.**

Un sureffectif chronique

Au lycée de Chirongui, par exemple, les échanges avec les personnels ont mis en lumière **les manques criants au niveau matériel** : un CDI avec un fond totalement insuffisant, des ateliers pour le lycée professionnel sous-dotés en termes de machines-outils. Dans le lycée de Kahani, ce sont **des phénomènes de violence qui ponctuent régulièrement le quotidien des personnels et des élèves** au point qu'un mur avec des barbelés a été érigé pour empêcher les intrusions. Même si ce mur peut apporter un réconfort temporaire, il ne peut, en aucun cas, être la seule solution pour endiguer cette violence qui est accentuée par un sureffectif important. Il est, en effet, impératif de renforcer les services de vie scolaire, sociaux et de santé, et assurer un effectif suffisant d'enseignant-es pour apaiser le climat scolaire.

Le 1^{er} degré n'est pas en reste quand, dans certains quartiers, le bâti scolaire reste la principale préoccupation. Le manque de salles de classe oblige les collègues à organiser les cours en rotation matin et après-midi. **Dans certaines écoles, les conditions d'hygiène et de sécurité sont préoccupantes** : toilettes infectes, robinets d'eau qui suintent alors qu'il fait plus de 30°, broussailles à proximité où nichent des nuées de moustiques, un trou béant, dans le préau, d'où sortent des fils électriques. Pour la sécurité et le bien-être, on repassera !

C'est de tout cela dont il a été question lors du **congrès de la CGT Educ'action Mayotte**. Les camarades ont discuté, à travers le rapport d'activité, de la dégradation de leurs conditions de travail mais aussi de leurs luttes parfois victorieuses. **En effet, c'est par le collectif que les personnels parviennent à supporter leurs conditions de travail mais aussi à les améliorer.** Pour le prochain mandat, le document d'orientation trace les priorités parmi lesquelles la précarité (dans ce département, on compte jusqu'à 40 % de précaires) ou l'exigence de placer tous les collèges en REP+.

Si la syndicalisation reste satisfaisante, (environ 400 adhérent-es), les camarades en responsabilité pointent la difficulté de maintenir une équipe militante stable alors que le département connaît un turnover important. **Bruno Deziles a été reconduit dans son rôle de secrétaire général et le bureau a été en partie renouvelé avec de jeunes collègues qui ont accepté de s'engager davantage.** Alors bonne chance à toute l'équipe !

ISABELLE VUILLET



Bilan Macron pour la voie professionnelle

Les deux réformes réactionnaires de la voie professionnelle menées sous les quinquennats Macron reposent sur un *a priori* idéologique : **le mythe de l'entreprise formatrice et insérante**. D'où la volonté assumée de toujours plus rapprocher l'École de l'entreprise. Pour Macron, le LP, ses élèves et ses personnels sont des instruments pour répondre aux besoins en « employabilité immédiate » du patronat.

Un démantèlement savamment orchestré

En effet, ces réformes visent en s'appuyant sur la carte des formations, à mettre en adéquation formation et emploi pour répondre aux besoins locaux en main-d'œuvre des entreprises et aux métiers dits en tension. Pourtant, si ces métiers sont en tension c'est bien à cause des contrats de travail précaires, de salaires faibles et de conditions de travail inacceptables. Cette politique est renforcée par le rôle des RBDE¹ et la généralisation du dispositif Avenir Pro qui donne à France Travail l'opportunité de diriger les jeunes vers ces métiers.

Les pertes colossales d'heures disciplinaires (entre 12 et 15 semaines pour les Bacs pro), auxquelles s'ajoutent la mise en place de dispositifs utilitaristes (co-intervention et chef-d'œuvre) ou le parcours différencié ont contribué à l'appauvrissement des contenus de formation. Au final, **l'essentiel pour le patronat est que les élèves maîtrisent les « savoirs fondamentaux » de manière utilitaire.**

L'apparition des « familles de métiers », la rénovation de nombreux diplômes et leur écriture en blocs de compétences, la volonté de développer des formations locales (colorations, FCIL) et la création de 20 000 places de certificats de spécialisation, ont attaqué la qualification et la spécialisation professionnelle. L'objectif propédeutique du bac professionnel est remis en question et les poursuites d'études vers des STS sont de plus en plus compromises.

En privilégiant la compétence au détriment de la qualification, il s'agit de baisser le « coût du travail » en individualisant la relation salariale.

L'apprentissage libéralisé par la loi LCAP² et soutenu à grands coups d'argent public n'a cessé de se développer : le nombre de contrats d'apprentissage explose. Dans le même temps, dans les lycées professionnels des postes sont supprimés, des filières fermées, et les capacités d'accueil diminuées jusqu'à laisser beaucoup d'élèves sans affectation.



La CGT Educ'action refuse que la jeunesse des classes populaires soit confiée aux entreprises et livrée au marché du travail comme de la main-d'œuvre sous-qualifiée, sous-payée et corvéable à merci. Toujours les mêmes recettes libérales en somme, alors que face aux enjeux écologiques, de relocalisation industrielle et aux besoins sociaux **il est, au contraire, nécessaire d'augmenter le niveau de qualification de la jeunesse et de permettre son émancipation.**

PHILIPPE DAURIAC

(1) Responsable du bureau des entreprises
(2) Liberté de Choisir son Avenir Professionnel



Accompagnement des élèves aux examens :

La période des examens approche et, comme d'habitude, génère de nombreux abus. En effet, il semble que certain-es «petit-es chef-fes» profitent de ces moments exceptionnels pour décréter de nouvelles règles absolument hors cadre : préparation des salles, surveillance d'examens ou de couloirs, secrétariat pour des élèves non notifié-es, « personnel de réserve », etc.

raisonnable pour laisser le temps de s'organiser (48h au minimum).

- S'il y a un dépassement de la quotité horaire habituelle, il faut s'assurer que ces heures puissent être récupérées.
- Le tiers temps doit également figurer sur la convocation.

les AESH ont des droits !

- L'accompagnement aux examens doit faire l'objet d'une convocation envoyée sur la boîte mail académique. Elle précise les missions auprès de l'élève pendant l'épreuve : lecture, transcription, secrétariat, assistance...
- Ces missions sont détaillées dans le document AMEX (AMénagements d'Examens) émis par les rectorats. Il permet de mener l'accompagnement dans le respect de la réglementation lors de l'épreuve.
- La convocation impose l'abandon des missions habituelles et parfois l'adaptation de l'emploi du temps. Cependant il peut être exigé un délai



S'il y a une section CGT Educ'action dans votre établissement, il est important de l'alerter si on constate des abus. Les AESH ne sont pas des bouche-trous.

MARINE SCHNEGG

Le renouvellement de contrat, ...

Comme à chaque fin d'année, de nombreux-euses AEd se posent, inquiet-êtes, la question du renouvellement de leur contrat. Dans un monde idéal, les chef-fes d'établissement appliqueraient le cadre de gestion des AEd et les recevraient en entretien pour discuter des motifs de leur décision. Mieux encore, on pourrait envisager un entretien en milieu de contrat pour faire un premier bilan et permettre à l'AEd de corriger d'éventuelles erreurs dans sa pratique. **Pour rappel, à partir de 3 ans d'ancienneté cet entretien est obligatoire.**

Malheureusement dans de nombreux établissements ces entretiens ne sont pas réalisés. **Les chef-fes d'établissement utilisent la précarité induite par des CDD d'un an pour maintenir les équipes sous pression et écarter toute velléité de remise en question des**

conditions de travail. L'employeur, qui est le-la chef-fe d'établissement, n'a pas à motiver sa décision de non-renouvellement. La jurisprudence a toutefois reconnu qu'elle ne peut être prise sans motif réel en lien avec « l'intérêt du service » et l'« aptitude professionnelle ». La possibilité de renouveler ou non le contrat ne doit pas être non plus un moyen pour contraindre à accepter des conditions de travail dégradées.

... un moyen de pression

La solidarité au sein de la vie-scolaire est primordiale :

c'est une protection collective efficace contre les tentatives de pressions et de non-renouvellement.

HENAFF MATHIEU (SDEN 29), COLLECTIF VIE SCOLAIRE

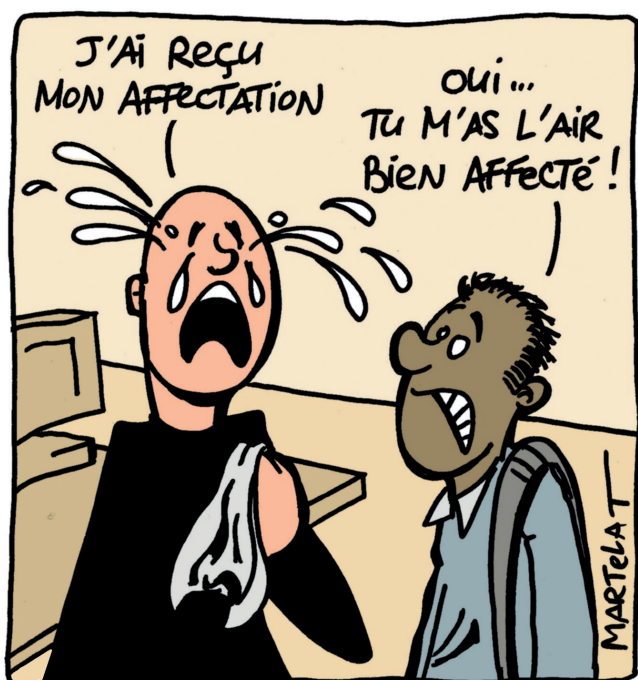
Affectation des stagiaires : la galère organisée

Chaque année, des milliers de lauréat-es de concours découvrent avec stupeur les rouages de leur affectation. SIAL, barèmes, délais intenable, statuts qui se multiplient... L'institution ne facilite rien. Et c'est là où nos sections ont un rôle décisif à jouer.

Barèmes, statuts, précarité : ALERTE

Une formation initiale réformée, une entrée dans le métier fragilisée

La réforme de la formation initiale a profondément reconfiguré les conditions d'entrée dans l'enseignement. **Loin d'avoir simplifié les choses, elle a multiplié les statuts et allongé la période de précarité.** Les élèves fonctionnaires — lauréat-es sans master disciplinaire ou avec peu d'ancienneté contractuelle — passent désormais une première année quasi entière en INSPÉ avant d'accéder au stage à mi-temps l'année suivante. Deux ans avant la titularisation, donc, avec un engagement de servir quatre ans l'État sous peine de remboursement de la rémunération perçue en formation. Une contrainte que l'institution présente comme une évidence, et que nos collègues signent parfois sans en mesurer la portée.



Mais la réforme a aussi produit une autre absurdité : des stagiaires projeté-es à temps complet devant élèves dès leur première année, avec un suivi tutorial insuffisant et une charge de travail qui ne ressemble en rien à un poste d'entrée dans le métier. **La CGT Éduc'action dénonce depuis le début cette logique qui fait des nouveaux et nouvelles enseignant-es une variable d'ajustement des besoins de remplacement, au détriment d'une formation digne de ce nom.**

Un barème qui récompense... ceux et celles qui n'en ont pas besoin

Le barème SIAL repose sur un système de points qui valorise fortement le rang au concours, l'ancienneté et certaines situations particulières. Il favorise aussi certaines priorités sociales, mais celles-ci ne compensent pas toujours l'avantage donné aux mieux classé-es. En outre, certaines bonifications, notamment pour des services dans le premier degré, en CFA ou mixtes, nécessitent une déclaration explicite dans SIAL.

La CGT Éduc'action continue de revendiquer un système d'affectation fondé sur des critères sociaux réels, pas sur la performance au concours.

Notre rôle : accompagner les entrant-es dès la rentrée

Les affectations sont désormais connues. Certain-es collègues ont peut-être subi une affectation dans une académie qu'elles et ils n'avaient pas choisie, un statut mal compris ou des points perdus faute d'information.

La rentrée de septembre est le moment pour nos sections d'aller à leur rencontre : permanences, heures d'info syndicale, accueil dans les établissements.

La CGT Éduc'action a produit un tract recto/verso et un guide complet téléchargeables sur notre site pour outiller cette démarche.

C'est souvent à l'entrée dans le métier que se joue le rapport au syndicalisme pour les années qui suivent. Ne les laissons pas démarrer seul-es.

JEAN-BAPTISTE DELGENES

Démographie, des choix politiques...

À partir du rapport de la DEPP sur la « **déprise démographique** » (-1,6 millions d'élèves, soit -14%) à l'horizon 2035, le ministre Geffray a élargi les compétences des Observatoires des dynamiques rurales à la totalité du territoire. Il veut anticiper cette chute démographique, notamment dans le 1^{er} degré, afin de trouver des solutions « acceptables » pour amortir les futures fermetures de classes (voire d'écoles).

... qui fragilisent l'École publique

Une démarche expérimentale est lancée dans 18 départements (majoritairement ruraux), parallèlement aux réunions ministérielles lancées depuis avril, pour prévoir « un schéma d'emplois cohérent » de façon triennale. Pour la faire accepter, le ministre vend le dialogue social entre tou·tes les acteur·trices locaux·ales (administration-collectivités-organisations syndicales) et la volonté de partir des attentes-besoins-spécificités des territoires, à rebours de la pratique comptable actuelle... **En pleine austérité budgétaire, à l'heure de**



choix politiques contestables et de mépris à l'égard de l'École, ne soyons pas dupes sur l'issue. Le sous-texte reste « expliquez-nous ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer ».

Alors que le ministère prône la co-construction, les décisions institutionnelles et parlementaires trahissent les véritables objectifs ministériels. Ainsi, parallèlement aux expérimentations et groupes de travail, on reçoit le rapport de la Cour des comptes sur le maillage territorial des collèges et une proposition de loi macroniste visant à renforcer le poids réglementaire des regroupements pédagogiques (RPI) en « sécurisant » leur existence dans le Code de l'Éducation. On comprend donc que **la ruralité est dans le viseur et qu'à terme on va assister à un regroupement de l'offre scolaire pour éviter les écoles et collèges isolés**, le tout validé par des Préfet-es aux pouvoirs renforcés (depuis septembre 2025) sur les cartes scolaires.

En juxtaposant tous ces éléments, une telle démarche vise clairement à tordre le bras de tous les « partenaires sociaux » en leur faisant accepter des choses combattues depuis des années. Si nous ne nous y opposons pas, des expérimentations d'Écoles du Socle (élémentaire-collège) verront le jour, ainsi que de grands RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec une école centralisée et des transports en étoile, le tout en développant la « polyvalence » des enseignant-es pouvant intervenir conjointement à tous les niveaux de scolarité. Le danger reste aussi l'accueil (voire le volontarisme) de certaines collectivités jugeant favorablement ces restructurations dans un contexte budgétaire fragile. **Enfin, une telle politique menace la survie du Service public d'enseignement dans certaines zones rurales, car la Cour des comptes demande expressément qu'elle se fasse entre le public et le privé.**

Au lieu de tout cela, profitons de la baisse démographique pour améliorer l'encadrement, les conditions de travail et d'étude avec l'École publique.

JÉRÔME SINOT



Depuis le traité de Lisbonne, et sous l'influence du patronat, le lien entre l'École et l'entreprise ne cesse de se développer. Cela se manifeste par la présence de plus en plus prégnante de l'entreprise et de ses normes dans les contenus et les activités pédagogiques, et par l'envoi de plus en plus fréquent des élèves en stage. Cette volonté de trier socialement la jeunesse en l'envoyant de plus en plus tôt dans l'entreprise nie la dangerosité de celle-ci et feint d'ignorer la réalité du travail lycéen. Pour l'instant, les réponses institutionnelles ne sont pas à la hauteur. Pour la CGT Éduc'action, il n'y a pas de fatalité et des solutions existent (suppression, réduction, prévention et sécurisation, redéfinition des contenus et des objectifs de ces périodes) pour que les élèves ne perdent pas la santé ou la vie en stage !

DOSSIER COORDONNÉ PAR PHILIPPE DAURIAC

Stages en entreprise : instrument de tri social

Le rapprochement École-entreprise va de pair avec la politique de tri social opéré depuis des décennies, politique symbolisée par le Socle de compétences (véritable renoncement démocratique) visant à pousser les élèves « les moins bon·nes » vers l'apprentissage manuel et l'employabilité rapide alors que les plus favorisé·es et performant·es vont vers le savoir et une longue scolarité.

C'est dans ce contexte que **la séparation des chemins entre enseignement général et professionnel s'accélère**. Depuis 2017, les gouvernements Macron multiplient les obligations pour les élèves d'aller en entreprise lors de périodes de stage (« observation » de 3^{ème} et 2^{nde}, parcours différencié en Terminale Bac pro) et donne à l'entreprise un rôle toujours plus grand dans l'orientation, « l'information » et la formation des jeunes.

Pour rappel, les élèves sont des enfants, terme renvoyant à une définition juridique précise de l'ONU décrivant « un individu âgé de 3 à 18 ans ». **Comment donc imaginer, pour nous et les premier·ères concerné·es, qu'on puisse les envoyer travailler à l'heure de leur construction et émancipation ?**

Non seulement l'entreprise n'est pas un lieu de formation du fait de ses impératifs de productivité, mais elle peut s'avérer dangereuse : accidents de trajets ou de travail mais aussi dangerosité « invisible ». De multiples études (INRS, santé publique France...) alertent sur une surexposition des stagiaires aux produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

D'autre part, les VSST restent largement ignorées de l'Éducation nationale. Pourtant, ces jeunes sont catapulté·es dans l'entreprise – un monde d'adultes et hiérarchique – et souvent n'osent pas parler lorsqu'ils-elles en sont victimes par crainte de compromettre l'obtention du diplôme préparé. La CGT a obtenu que la question des VSST entre dans les programmes de l'EVARS pour les classes de 1^{ère} Bac pro et 1^{ère} CAP. Il faut aller plus loin car les élèves doivent savoir identifier ces violences et connaître les démarches à même de les faire cesser ou de les aider à s'en prémunir.

Jérôme Sinot et Philippe Dauriac

Invisibilisation du travail lycéen :

Les conditions matérielles et les inégalités systémiques que vivent nos élèves obèrent leur réussite. Pourtant, elles sont négligées : nous ne questionnons que rarement comment les familles assurent la scolarité des élèves.

quand la précarité est niée

Le CEREQ mène une étude¹ sur le travail lycéen qui éclaire nos vécus et ouvre un champ de réflexion indispensable : réparations mécaniques, livraisons, ménages, gâches dans le bâtiment, extras en cuisine... Nous avons tou·tes connu ces élèves absentéistes, fatigué·es, qui lisent souvent sur leurs bulletins « *pourrait mieux faire avec un peu plus d'assiduité et de régularité dans le travail* ».

Le plus souvent informels et complétant le revenu des familles, ces jobs installent les élèves dans une zone de non droit : rémunérations non régulées, pas de droit du travail, pas de prise en compte de la santé. Ils



compensent la baisse des fonds sociaux, la stagnation des bourses et des aides aux élèves par le recours à un système D comme dangereux.

Fermement opposée au travail des enfants, la CGT revendique une allocation inconditionnelle permettant aux élèves de se concentrer sur leurs études et la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

MAGALI HIDALGO

(1). Berthet T., Guichard L., Harmand M.-L., Simon V., VOLLET J., (2026). Le travail invisible des lycéen·nes. Ces élèves qui cumulent études et activités rémunérées, Céreq Bref, 483, 1-4

Dangerosité de l'entreprise, une sortie du déni...

Après sept décès de mineurs en un an, la question de la dangerosité de l'entreprise pour les élèves devient difficile à nier pour le gouvernement et pourtant ses réponses restent indignes.

... mais des réponses indignes

Non seulement, le ministre du Travail défend l'utilité des stages « d'observation » : « *Chaque mort est inadmissible mais c'est une bonne chose que les jeunes aillent dans les entreprises [...] cela permet aussi de découvrir des secteurs* », en oubliant que ce sont les réseaux familiaux qui sont mobilisés ! Mais surtout, il annonce des mesures qui existent déjà, comme la sensibilisation à la sécurité pendant la semaine précédant le départ en PFMP. En effet, cette initiative figure depuis 2022 dans le plan pour la prévention des accidents graves et mortels.

Ensuite, il propose de faire lire un livret de prévention aux élèves, leur faisant porter la responsabilité de la sécurité, alors qu'on sait, par ailleurs, que **le problème n'est pas la prévention, mais la difficulté pour les jeunes de s'opposer à des consignes dangereuses**. Enfin, si le sujet n'était pas aussi grave, on pourrait rire de la proposition de faire porter des casques de chantier d'une couleur différente aux stagiaires et apprentis.

Pire, le gouvernement s'entête à envoyer les mineur·es en entreprise. Le 7 mai, cinq ministres ont présenté le plan « *Emploi futur - Plan d'accélération pour l'emploi des jeunes* » dont la seule boussole est d'utiliser les jeunes pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

YANNICK BILIEC

■ Stage des élèves de SEGPA : quelles réalités ?

Les élèves de SEGPA doivent effectuer deux stages d'une semaine en 4^{ème} SEGPA et deux stages de deux semaines en 3^{ème} SEGPA (deux semaines supplémentaires sont possibles). Au total ce sont 119 heures de cours supprimées au profit de temps en entreprise. Or, **ces périodes imposées soulèvent des questions quant à leur réel intérêt pédagogique et se heurtent à plusieurs obstacles majeurs.**

Il faut repenser ces stages

Les entreprises renvoient les élèves à leurs difficultés scolaires. Ainsi, ces jeunes, parce qu'en SEGPA, se heurtent à des refus systématiques clairement exprimés, c'est une violence symbolique énorme ! **Les familles n'ont pas les réseaux pour accompagner leur enfant.**

Les inégalités territoriales sont également importantes : implantation rurale ou urbaine, mobilité, offre locale, etc.

Ces élèves qui ont eu un parcours scolaire compliqué sont encadré-es par des tuteur-trices qui ne comprennent pas nécessairement leurs difficultés, leur insécurité ou la méfiance qu'ils-elles ont pu développer envers l'adulte. Les retours sont très variables, certain-es vivant cette expérience comme une source de stress ou de désorientation plutôt que comme une opportunité d'apprentissage.

Par ailleurs, **ces stages manquent cruellement de critères d'évaluation clairs** et ne permettent pas une acquisition effective de compétences faute d'un encadrement pédagogique adapté, structuré et homogène, il reste inégal selon la structure d'accueil.

ALEXIA BELLOC

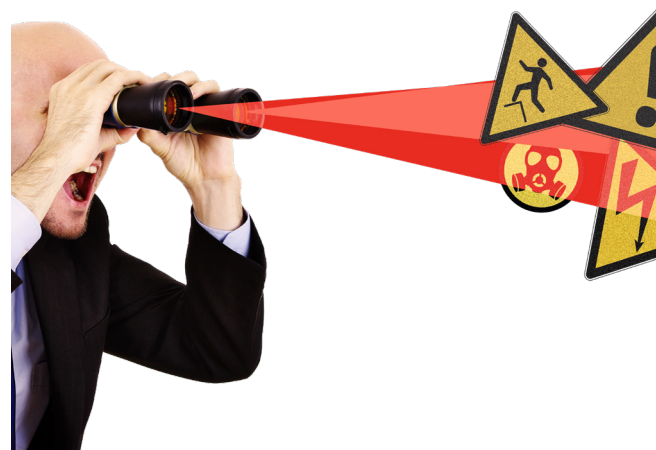
■ Supprimer les stages d'observation

Dans les collèges et les LGT, les stages dits d'observation en milieu professionnel sont obligatoires en 3^{ème} depuis 20 ans et en 2^{nde} générale et technologique depuis 3 ans. Les arguments de la découverte ou de l'aide à l'orientation souvent avancés pour les défendre ne tiennent pas.

La place des enfants : à l'école

En effet, **ces stages ne font que reproduire les inégalités sociales** : les lieux d'accueil, difficiles à trouver, sont souvent subis ou issus du réseau familial, et ne permettent pas une réelle découverte de professions. Combien d'adultes aujourd'hui ont choisi leur métier à la suite de ce stage de fin de 3^{ème} ? **Plutôt que de continuer à régionaliser l'orientation, il devient au contraire urgent de redonner des moyens matériels et humains aux CIO.**

Il est par ailleurs courant que les élèves ne restent pas simples observateur-trices et des accidents ont lieu tous les ans. Mal encadrés, mal préparés, ces stages exposent



à tous types de risques, de l'exposition à des produits dangereux aux VSST, alors que leur intérêt pédagogique est nul. **Il ne s'agit que d'un outil supplémentaire au service du libéralisme, permettant un entrisme du monde de l'entreprise dans celui de l'éducation.**

La CGT Éduc'action n'a pas peur de le dire : la place des enfants est à l'École, pas dans le monde du travail. C'est pourquoi **nous revendiquons l'abrogation de ces stages de 3^{ème} et de 2^{nde} générale et technologique.**

SYLVAIN BREUILLE-JEAN

D

Transformer les PFMP

cette dérive en multipliant les dispositifs favorisant l'employabilité immédiate (Parcours Y, BRDE, Avenirpro...) au détriment des poursuites d'études.

Pour la CGT Educ'action, les lycées professionnels n'ont pas vocation à répondre aux besoins exclusifs des entreprises et les équipes pédagogiques sont à même

de délivrer les savoirs nécessaires aux qualifications diplômantes. En ce sens, **les PFMP doivent permettre des réinvestissements progressifs des acquisitions obtenues par les élèves au lycée**. Nous revendiquons leur transformation en stage d'observation et de pratique, leur réduction (de 12 à 8 semaines en CAP et de 20 à 10 semaines en Bac pro) et leur sécurisation.

Pour la CGT Éduc'action, pour que cette sécurisation soit effective, il faut **former et prévenir notamment en doublant les heures de PSE et d'éco-droit, accorder de nouveaux droits aux élèves mineur-es** comme un droit de retrait face à des dangers graves et imminents et **sanctionner les entreprises coupables** en renforçant les moyens de l'inspection du travail.

PHILIPPE DAURIAC

D

Préparer les élèves aux risques

En tant qu'inspecteur-trices du travail, notre rôle est de vérifier que les employeurs respectent bien le droit du travail, et que les PFMP des élèves s'effectuent dans de bonnes conditions et ne les mettent pas en danger. Nous sommes allé-es à la rencontre des élèves de lycée professionnel pour les sensibiliser (ainsi que leurs enseignant-es) aux risques rencontrés sur leurs lieux de stage, les informer sur la conduite à tenir face à une situation dangereuse et sur leurs droits spécifiques en tant que jeunes en formation (en particulier après avoir saisi l'inspection du travail).

Pendant une heure, en petits groupes-classes, nous avons rencontré des élèves de tous les niveaux des filières du bâtiment de deux LP. Nous leur avons



présenté les risques spécifiques en fonction de leur filière, puis des discussions se sont engagées avec elles et eux autour des obligations de leur employeur.

Ces interventions pourraient être généralisées à l'ensemble des lycéen·nes professionnel·les.

LA CGT-TEFP DE LA DDETS DE L'ESSONNE

Radon : l'État laisse-t-il respirer le danger ?

Le radon est un gaz radioactif naturel, invisible et inodore, issu des sols granitiques et volcaniques. Présent particulièrement en Bretagne, dans le Massif Central ou les Vosges, il peut s'accumuler dans les bâtiments mal ventilés. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, il constitue la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

Une question sociale et environnementale, donc syndicale

Dans les écoles, établissements et services, cette question reste encore trop souvent minimisée. Pourtant, personnels comme élèves peuvent être exposé·es quotidiennement pendant des années. Si une réglementation impose des contrôles dans certaines zones, son application demeure très inégale selon les collectivités. Les résultats des mesures sont peu communiqués, les travaux tardent, et les représentant·es du personnel peinent souvent à obtenir des réponses claires.

Pour la CGT Educ'action, le radon est une question de santé au travail et de justice sociale. Les politiques d'austérité et le sous-financement chronique des collectivités ont entraîné le vieillissement des bâtiments scolaires et le report des travaux de rénovation. Or lutter contre le radon suppose une volonté politique et des investissements, de plus peu onéreux (entre 3 000 € et 10 000 €) : ventilation efficace, étanchéité des locaux, entretien des réseaux et rénovation pensée avec la qualité de l'air intérieur.

Le problème est d'autant plus préoccupant que les sites les plus touchés sont souvent des bâtiments anciens situés dans des territoires ruraux ou populaires, cumulant déjà humidité, précarité énergétique ou présence d'amiante. **Les élèves et les personnels ne doivent pas subir une double peine environnementale.**



La CGT revendique donc :

- des mesures systématiques dans tous les établissements ;
- la transparence totale des résultats auprès des personnels et usager·ères ;
- des travaux financés à hauteur des besoins ;
- le renforcement des prérogatives des instances santé et sécurité ;
- une véritable politique publique de qualité de l'air intérieur.

Défendre l'École publique, ce n'est pas seulement défendre les postes ou les salaires. C'est aussi **garantir des lieux d'étude et de travail sûrs et dignes**. La question du radon rappelle que les enjeux environnementaux sont aussi des enjeux sociaux et syndicaux.

JULIEN ARHAN, COLLECTIF SANTÉ CONDITIONS DE TRAVAIL



« Il pleut sur Nantes »

Ici, c'est plus exactement sur... le rectorat de Nantes ramené, par deux fois, sur le droit chemin par le tribunal administratif de Nantes.

Chantait Barbara

Notre camarade, professeur certifié, de classe exceptionnelle, est reçu à l'agrégation d'éducation physique et sportive en 2021. Il conteste le reclassement prévu par le décret 51-1423 du 5 décembre 1951 au motif que l'administration ne prend pas en compte ses années de classe exceptionnelle.

Il dépose un recours le 12 mai 2022 au tribunal administratif de Nantes. Le service juridique du ministère, en trois ans de procédure, ne produit aucun mémoire en défense. Le jugement, sous le n° 2206152*, est rendu 18 août 2025.

L'administration soutient que le reclassement doit se limiter au 9^{ème} échelon de la classe normale, avec une ancienneté de trois ans, six mois et treize jours au 1er septembre 2021. Notre camarade, conseillé par son syndicat, défend que l'ancienneté prise en compte doit porter sur toute sa carrière (classe exceptionnelle comprise).

Le tribunal retient effectivement, qu'il soit : « *enjoint [...] de reclasser rétroactivement au 1er septembre 2021 [...], au 10ème échelon du grade de classe normale, avec une ancienneté [...] de trois ans, neuf mois et dix jours, et d'en tirer toutes les conséquences pécuniaires sur sa carrière* ».

À l'issue de ce marathon, plus d'un échelon gagné... et quelques milliers d'euros à la clé. Pour faire bonne mesure, outre que la somme due est assortie des intérêts au taux légal avec capitalisation des intérêts, l'employeur est aussi condamné à payer 400 euros de frais de justice.

Même issue positive pour un autre camarade, radié des cadres sans autre procès... avant qu'il ne saisisse le tribunal administratif de Nantes le 16 février 2025 soutenu par la CGT Éduc'action de Nantes.



Notre camarade est adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Après plusieurs disponibilités, il demande sa réintégration. Le rectorat prononce son licenciement au 1er septembre 2025. L'employeur allègue qu'il aurait, selon les dispositions de l'article L. 514-8 du code général de la Fonction publique, refusé successivement trois postes. Il le conteste fermement. Le tribunal relève, en effet, qu'« *il ressort des pièces du dossier que seules deux propositions de postes ont été adressées, respectivement les 1er juillet et 21 octobre 2020 pour des emplois d'agent d'entretien et d'opérateur logistique. Si l'administration invoque une troisième proposition de poste faite en août 2020, elle n'en justifie pas* ». En conséquence, le licenciement est annulé et le camarade réintégré au 3 mars 2024 (TA Nantes, 14 avril 2026, 2503152*).

Par ces victoires, la CGT Éduc'action défend les droits de tous les personnels.

PHILIPPE PÉCHOUX

*Jugements en ligne : <https://opendata.justice-administrative.fr/recherche>

Journées intersyndicales femmes

P lusieurs centaines de militant·es de la CGT, de la FSU et de Solidaires ont répondu présent·es cette année encore, confirmant la vitalité de l'action féministe intersyndicale.

Retour sur l'édition 2026



La première table ronde a décortiqué **l'impact des politiques d'austérité sur les femmes**. Ce sont en effet elles qui paient le prix fort des coupes budgétaires, comme travailleuses des Services publics, et comme usagères qui en dépendent.

La deuxième table ronde a interrogé **la place des femmes dans l'Histoire** : trop longtemps confisquée par un récit masculin et colonial, elle efface les femmes qui ont façonné les luttes, les sociétés et les continents. Ce temps fort a remis

à l'honneur celles qui ont marqué l'Afrique et la diaspora noire, et posé la question du premier musée des Féminismes.

Le troisième enjeu, urgent et concret : **les femmes migrantes**. Les témoignages bouleversants ont mis au jour les épreuves traversées par ces combattantes qui risquent leur vie et que les politiques migratoires voudraient rendre invisibles.

Dernier sujet, que personne ne peut ignorer : **le backlash organisé par l'extrême droite contre les droits des femmes**. Attaques culturelles, théories pseudo-scientifiques, masculinisme débridé sur les réseaux sociaux, rien n'est laissé au hasard. Ces offensives sont financées, coordonnées et s'inscrivent pleinement dans la défense du système capitaliste.

Face à leur ampleur, la réponse ne peut être qu'unitaire !

AUDE MARIN LA MESLÉE

Transparence des rémunérations

L e 7 juin. C'est la date limite à laquelle les États membres devaient transposer dans leur législation la directive européenne sur la transparence des salaires. Occasion manquée pour le gouvernement français !

En attente des arbitrages

Si les négociations sur l'article 1 concernant l'emploi privé se sont terminées assez tôt, il n'en a pas été de même pour l'article 2, tant le texte n'est pas du tout à la hauteur des ambitions et des revendications de la CGT. L'article 4 de la directive, portant sur la valeur égale est dépouillé de tout intérêt dans sa transposition ; l'administration refuse de comparer les métiers entre eux, au motif de l'organisation par corps. **On n'est donc plus dans une comparaison en fonction des capacités professionnelles, des responsabilités, de la charge physique et nerveuse et des conditions de**

travail, mais entre deux enseignant·es certifié·es, ou deux personnels SAENES par exemple. C'est beaucoup plus facile de gommer les écarts de salaire ainsi !! Et surtout quand, prétextant l'anonymat de la statistique, **de nombreux postes « de niche », souvent A+, sont exclus des tableaux** : ceux qui sont majoritairement masculins, ceux qui bénéficient d'avantages en nature (logement, véhicule de fonction), qui ne sont pas inclus dans le calcul du salaire.

Lors du dernier groupe de travail toutes les organisations syndicales ont dénoncé **la transposition minorée de la directive et l'occasion manquée de combler les inégalités** qui sont toujours de 12,2% dans la Fonction publique d'État.

La CGT demande que le gouvernement passe des paroles aux actes et débloque des budgets pour l'égalité et la paix plutôt que pour la course à l'armement et la guerre.

SANDRA GAUDILLÈRE



■ Décret ASA : au mépris des agent·es

Pris sur injonction du Conseil d'État, le décret relatif aux Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) liées à la parentalité et aux événements familiaux devait sécuriser et étendre les droits des agent·es. Il accomplit l'inverse. **Au Conseil commun de la Fonction publique du 29 avril 2026, toutes les organisations syndicales ont voté contre** et elles ont, avec les employeurs territoriaux, réclamé son retrait de l'ordre du jour.

Une instrumentalisation politique

Un plafond là où l'on attendait un socle

Depuis 2019, l'article L. 622-1 du CGFP fait des ASA une garantie légale, et non une faveur laissée à la discrétion des chef·fes de service ; le Conseil d'État, le 10 décembre 2025, en a ordonné l'application avant le 10 juin 2026. **Le gouvernement pouvait en faire un socle minimal et protecteur. Il en a fait une liste limitative : tout ce qui n'y figure pas devient refusable.** Les règlements intérieurs, accords locaux et usages plus favorables, jusqu'alors inattaquables (TA de Melun, 2025), s'en trouvent fragilisés. L'amendement de non-régression de la CGT, voté à l'unanimité des organisations syndicales, érigeant le décret en « plancher et non en plafond », a été rejeté.

Des reculs indéfendables

Plusieurs droits reculent. L'ASA pour la naissance ou l'arrivée d'un·e enfant disparaît pour le second parent, plaçant les agent·es public·ques en deçà des salarié·es du privé. Le délai de route en cas de décès est supprimé, sauf déplacement lointain : un·e agent·e lyonnais·e se rendant à Brest pour les obsèques de son père ou de sa mère n'y aura plus droit. **Mariage, PACS, allaitement, enfant malade demeurent suspendus aux « nécessités**



de service », notion floue ouvrant la voie à l'arbitraire.

Quelques rares inflexions arrachées article par article, cercle familial élargi, clause handicap, motivation des refus n'altèrent pas l'économie générale du texte.

Une objection sans portée

La DGAFP objecte que les textes antérieurs n'étaient que des circulaires, impuissantes à fonder par elles-mêmes un droit ; il n'y aurait donc nulle régression. L'argument ne tient pas. Le droit aux ASA procède désormais de l'article L. 622-1 du CGFP, et le décret n'intervient que pour appliquer cette garantie légale. La véritable question est ailleurs : restreint-il, sans justification suffisante, un régime que l'administration elle-même admettait et appliquait ? La réponse est oui.

Derrière la technique juridique perce une intention politique, celle de remettre les agent·es public·ques au travail, cela traduit un mépris que nous ne saurions accepter. **La CGT continuera d'exiger un décret socle, protecteur, opposable et non régressif, garantissant les dispositifs locaux plus favorables, jusqu'au retrait ou à la réécriture du texte.**

PATRICK DÉSIRÉ

Engagement féministe et débats stratégiques

Dès le lundi, l'immensité de la salle et la rigueur de l'organisation impressionnent : environ 1000 délégué-es sont réuni-es. Le 54^{ème} congrès confédéral débute par l'accueil chaleureux des délégations internationales, **un vibrant moment d'internationalisme** qui donne le ton.

Un congrès pacifié

Les débats s'engagent sur le rapport d'activité, la stratégie des grèves « saute-moutons » calées sur le calendrier parlementaire est décriée. Finalement, **le rapport d'activité est largement adopté.**

Le document d'orientation est validé également, franchissant les débats complexes autour de la « Maison Commune » ou de la création de syndicats de territoires et surtout, entérinant les revendications

de la CGT Éduc'action concernant la protection des mineur-es en entreprise. À l'inverse, **les modifications statutaires sont rejetées de peu**, prouvant la vivacité des discussions.

Des dates sont fixées dans le paysage : le 11 juin pour la nationalisation d'Arcelor Mittal, le 16 juin contre le projet de loi attaquant le caractère férié et chômé du 1^{er} mai, le 23 juin une mobilisation sur les salaires...

Le grand moment de ce congrès reste le débat sur l'annexion aux statuts du cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles. Les prises de parole, engagées et de haute volée, ont culminé avec l'intervention marquante de Maryse Dumas. Portée par cette vague d'émotion et de conviction, l'annexion du cadre commun est adoptée. **Une immense victoire pour notre organisation féministe, qui inscrit ce congrès dans l'histoire.**

MILÉNA FISSIER-HESNARD

Portugal : les enseignant-es dans la rue

Environ 25 000 enseignant-es ont défilé à **Lisbonne le 16 mai à l'appel de la FENPROF¹**, principale organisation syndicale de l'Éducation au Portugal. Des professionnel·les de l'Éducation venu-es de tout le pays se sont rassemblé-es pour faire passer un message fort : **« Nous façonnons l'avenir. Nous exigeons la reconnaissance MAINTENANT ! »**

Revaloriser la profession

Cette manifestation reflétait le mécontentement croissant face à la méthode de révision du Statut de la profession enseignante. Selon la FENPROF, alors que ce processus offre une occasion cruciale de rehausser le statut de la profession et de remédier à la pénurie croissante d'enseignant-es, le gouvernement reste inactif.

Les enseignant-es ont dénoncé l'absence de mesures concrètes face aux graves problèmes qui touchent la profession, dont la dévalorisation de la carrière, la charge de travail excessive, la précarité de l'emploi, les difficultés d'accès à la retraite et l'absence de politiques visant à encourager les jeunes à embrasser cette profession.

Les participant-es se sont également engagé-es à **soutenir activement la grève générale prévue le 3 juin contre la réforme du droit du travail** que le gouvernement continue de mener malgré la forte opposition des travailleur-es.

C'était une puissante démonstration de l'unité et de la détermination des professionnel·les portugais-es de l'Éducation pour la défense de leurs droits et de l'avenir de l'enseignement public.

BASILE ACKERMANN

(1). Federação Nacional dos Professores



Un comité de soutien pour Amine

Un comité de soutien a été créé au lycée Montgrand (13006 Marseille) pour notre élève de terminale et camarade de classe Amine.

« Le plus grand événement de ma vie »

En effet, **le jour de ses dix-huit ans, celui-ci reçoit pour cadeau une OQTF** (Obligation de Quitter le Territoire Français). Il est arrivé de Tunisie à onze ans : ses parents gravement malades ne parvenant pas à subvenir à ses besoins l'ont confié à sa sœur aînée qui réside en France. Il suit alors un parcours exemplaire : après un passage en classe d'UPE2A, il obtient son brevet des collèges et intègre le lycée sans anicroche jusqu'au jour où l'OQTF tombe. Dès lors, il hésite à sortir de chez lui, rate de nombreux cours, il appréhende d'être arrêté et renvoyé en Tunisie, son état de santé se dégrade.

Il se confie à certain·es de ses professeur·es qui constitue un comité de soutien dans le but de l'accompagner dans ses démarches. **« Je ne savais pas qu'autant de personnes pouvaient se mobiliser pour moi, je ne savais pas que ça existait »**. Avec l'aide du Réseau Éducation Sans Frontière (RESF), nous entrons en contact avec son avocat qui nous informe que le nouveau préfet des Bouches-du-Rhône multiplie les OQTF, très souvent pour des raisons fallacieuses : il existe un accord entre la France et la Tunisie qui stipule qu'un·e enfant entré·e sur le territoire avant l'âge de douze ans n'est pas expulsable, ce qui est le cas d'Amine.

Une rare mobilisation se met en place, une pétition recueille plus de deux cents signatures, la presse relaie l'affaire, interroge Amine, les enseignant·es, élèves, parents qui n'acceptent pas qu'un des leurs puisse être privé d'éducation et expulsé vers un pays qui n'est plus vraiment le sien.

Le jour de l'audience au tribunal administratif, la foule est là, grave, silencieuse, unie : tous et toutes ne pourront pénétrer dans la salle et attendront dehors le temps qu'il faudra malgré un vent glacial. Lors de l'audience, Amine, dix-huit ans, s'efforce de se justifier, de rendre des comptes, pourquoi veut-il rester en France ? Il dira, avec ses mots que pour lui **« la France c'est plus qu'un pays, c'est là où j'ai grandi, où je me suis instruit, où j'ai construit ma vie avec ma sœur et mes amis »**. Deux semaines plus tard, le jour même de ses dix-neuf ans il reçoit un récépissé pour retirer une carte de séjour d'un an renouvelable.

Mais avec ces OQTF qui se multiplient sans raison, si Amine ne fait aucun recours, si Amine reste isolé, si aucune mobilisation ne voit le jour, que se passe-t-il ? **Combien sont-ils, combien sont-elles à vivre dans la solitude et la honte, frappé·es d'une OQTF pesant sur leurs épaules comme une épée de Damoclès menaçant à tout moment de faucher leur avenir ?**

Dans ses remerciements, Amine déclarera **« c'est le plus grand événement de ma vie »**.

DIDIER CASTINO, SECTION CGT ÉDUC'ACTION
LYCÉE MONTGRAND





Catherine Prinz

PLP Lettres-histoire

■ Quels sont tes engagements syndicaux actuels ?

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, je suis membre du bureau national (BU). Je suis également secrétaire académique de Nancy-Metz et mandatée au CREFOP¹ pour le CRGE CGT². Pour le BU et le CSE³, je vais laisser la place à Magali Hidalgo (SDEN 13) qui prendra la suite. Au niveau de l'académie, je ferai encore toute la partie élections professionnelles et resterai en attendant que la relève soit assurée au cours de l'année à venir.

■ Que retiens-tu de ton expérience au BU ?

Les 15 ans passés au BU ont été une chouette expérience. Si au départ, je me posais la question de savoir quel était mon rôle, **je me suis vite rendu compte de la richesse du travail et des sujets abordés lorsqu'on dirige collectivement une organisation.** J'ai aussi beaucoup appris de mes camarades et même si cela n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, le respect de la parole de l'autre et la recherche de l'intérêt de l'organisation nous ont toujours permis d'avancer dans le bon sens. C'est **une aventure humaine formidable** où l'on apprend sans cesse et je remercie toute l'organisation de m'avoir permis d'y rester aussi longtemps.

■ Peux-tu nous parler de ton mandat au CSE ?

Le mandat du CSE et la responsabilité de la délégation m'ont été confiés au départ en retraite de Brigitte Créteur. Je la remercie d'avoir fait le tuilage. C'est certes

prenant et chronophage, mais cela est aussi enrichissant et super intéressant. **Les thématiques abordées à travers les différents textes dans cette instance sont tellement variés qu'ils donnent à connaître tout le système éducatif et son fonctionnement.** C'est à travers ces textes que se révèle la politique éducative menée. Aujourd'hui, on se rend compte qu'elle est bien éloignée de l'intérêt des élèves qui ne sont pas du tout la priorité. Je remercie les camarades de la délégation qui ont été une aide et un soutien précieux sur la durée du mandat.

■ À la retraite, comment vois-tu ton implication syndicale ?

Pour moi l'engagement syndical ne s'arrête pas avec la retraite. Au 1er mars 2027, je passerai du côté des retraité·es mais **je poursuivrai mon activité là où je pourrai me rendre utile et partager mon expérience des responsabilités qui m'ont été confiées.** Ces responsabilités ont certes été enrichissantes, mais usantes aussi quelquefois. Je pense que je lèverai un peu le pied pour profiter le mieux possible de la retraite. On ne sait jamais jusqu'à quand cela durera...

PROPOS RECUEILLIS PAR NADINE CASTELLANI-LABRANCHE

(1). Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

(2). Comité régional Grand-Est CGT

(3). Conseil supérieur de l'Éducation



La SNR en conférence nationale

Les retraité·es CGT de l'Éducation nationale sont organisé·es dans les SDEN et la Section nationale, la SNR. Celle-ci a tenu sa conférence nationale du 5 au 7 mai dernier au lac de DER dans la Marne.

Une démarche intergénérationnelle

37 participant·es, 14 excusé·es : c'est peu au regard des 1 929 adhérent·es, mais la satisfaction de pouvoir débattre, échanger au moment où nous traversons **une période gravissime**, lourde et anxiogène, a été exprimée par Anne Marie : « ça fait un bien fou ! ». La situation internationale pèse sur les peuples du Moyen-Orient et d'ailleurs. En France, la guerre sert de prétexte à ne pas répondre aux besoins sociaux. Les retraité·es sont dans la ligne de mire du pouvoir et on « offre » aux jeunes « déçu·es de parcours sup de trouver une voie dans le service militaire volontaire ». La montée de l'extrême droite partout avec en France la présence du RN, courtoisé par la droite, le grand patronat et certains médias, préoccupe notre génération qui a hérité des luttes de ceux et celles qui ont combattu pour la Paix, contre le nazisme et nous ont laissé les conquies du CNR.

À la retraite, rester à la CGT pour la lutte collective : trois camarades sur dix restent à la CGT après le départ à la retraite. L'état d'organisation présenté par Maurice montre des fluctuations. Les réformes, le report à 64 ans, l'augmentation de la durée de cotisation, la baisse

du revenu exigent un effort pour l'adhésion. Il y a une vie après le travail : **lutter pour l'amélioration des pensions et des services publics de qualité. Mais aussi militer dans une démarche intergénérationnelle de solidarité, à la retraite, lutter contre le racisme, le sexisme, l'extrême droite et pour la Paix.**

La SNR, une structure pertinente ? Question posée par l'amendement voté lors du congrès de la CGT Éduc'action en mai 2025 (amendement qui propose de passer en pôle) et à l'ordre du jour de la conférence. La SNR est inscrite dans les statuts de notre syndicat.

Sans se substituer aux SDEN, elle travaille à la continuité syndicale : articles dans le PEF, courrier aux retraitables avec l'autorisation de l'UNSEN et des SDEN, organisation de sessions sur le thème « préparer sa retraite ». Au sujet du double vote, nous avons proposé que les

retraité·es votent dans leur SDEN lors des CNU et par mandats académiques lors du congrès national. Ces propositions seront discutées au CNU et votées en Congrès.

Nous remercions les invité·es : Manuel de l'UL de ST Dizier, Laurence Corpel secrétaire académique, Martine Salm, UFR et merci à Pierre Lavoisier notre hôte dans sa région.

Rapport d'activité voté moins 6 abstentions (oubli d'envoi à tou·tes les camarades).

CE : 30 camarades / Bureau : 10 / Pierre Lavoisier, secrétaire général.

SECTION NATIONALE DES RETRAITÉ·ES





S comme... Stage

Le 16 juillet 1979, Christian Beullac, ministre de l'Éducation nationale, met en place officiellement, à compter de la rentrée scolaire 1979/1980, les « séquences éducatives en entreprise », annoncées dès avril 79 après 8 mois de négociations avec la FEN (les confédérations en sont exclues¹). Cette mesure intervient dans un contexte conflictuel : avec la réforme Haby – collège unique 1975 – les CET sont devenus LEP, sans revalorisation de la filière.

Un long passif

Les séquences pouvaient durer jusqu'à 10 semaines avec quelques 30 000 élèves concerné·e·s la première année. Finalement, cette « première action engagée à titre exploratoire mais irréversible » touchera au mieux 12 000 élèves. Ces stages dits « FEN-Beullac » en référence aux conditions de leur mise en place rencontrent une vive opposition. Dans le TET² d'octobre 1979, le SNETP publie une adresse du conseil syndical sous le titre : « **Non à l'alternance, oui à l'amélioration de la formation professionnelle publique** ». Dès janvier-février 1980, les jeunes se mobilisent contre ces stages avec grèves et manifestations, création de coordinations du mouvement à l'initiative de la CP CET, des JC et de militant·es d'extrême gauche³.

La question des rapports « École/Entreprise » n'est pas nouvelle, même si, occultée par les urgences revendicatives, elle reste confidentielle⁴. Avec les accords de 1970 sur le droit à la formation professionnelle continue dans les entreprises et la loi de 1971 qui en découle, elle prend une acuité nouvelle. En effet **la loi de 71 encadre et structure la formation des apprenti·es avec la création des CFA**. La FEN (SNETAA) prend appui sur celle-ci pour se justifier. Cela conduit le SNETP-CGT à le dénoncer : « *lutter en parole contre l'apprentissage et accepter – mieux même – participer à la mise en place de l'alternance avec le CNPF, c'est accepter la disparition de nos établissements, refuser de lutter contre les causes profondes de la baisse des effectifs (...) refuser de lutter contre les stages Beullac, c'est accepter de s'adapter aux besoins étroits du patronat* ».

Au centre des revendications du SNETP, est posée la conception de l'entreprise :

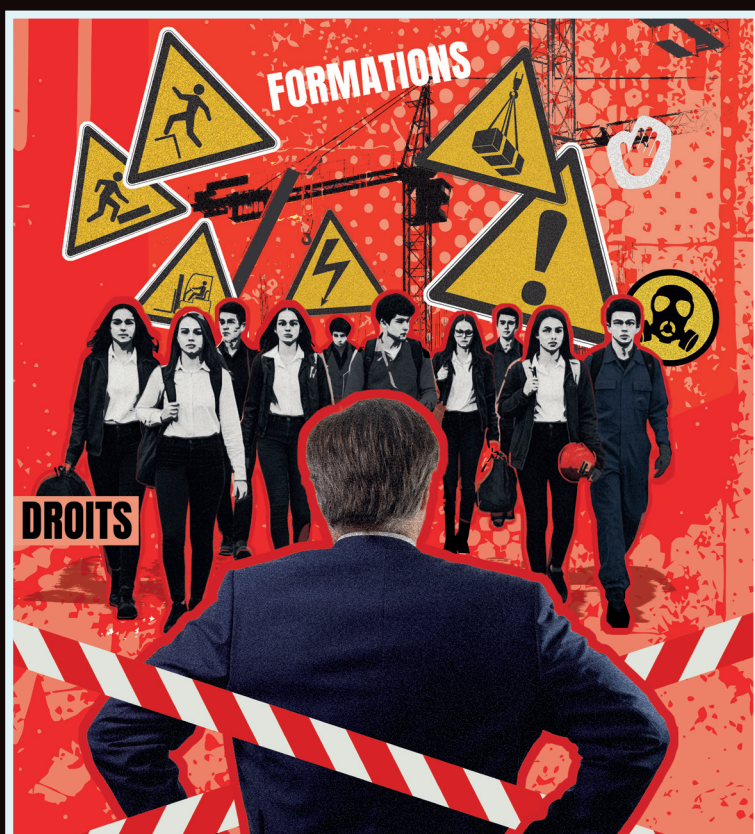
- quelles conditions pour la mise en place des stages ?
- quel rôle des CE, DP, CHSCT dans la définition des contenus, dans le contrôle du stage ?

Depuis, les diplômes de l'enseignement professionnel sont construits avec des stages en entreprise, plus ou moins longs, aujourd'hui « *périodes de formation en milieu professionnel* » (PFMP). **Ce retour sur la mise en place des stages en entreprise ouvre la voie à une réflexion renouvelée sur les exigences de qualité de formation et de sécurité pour les jeunes et sur les liens à construire avec les salarié·es et leur organisation dans l'entreprise.**

ALAIN VRIGNAUD
IHS-FERC-CGT

Pour en savoir plus :
- Ouvrage Gérard Montant, secrétaire général du SNETP-CGT 1974/1985 « Un certain regard » - IHS,
- Brochures sur les réflexions relatives à la FPI : 1968 Assises des ateliers, 1977 États généraux des CET-LEP,
1982 Assises de Creil
- Philippe Antdréa, Revue Contre-temps

(1). Lettre Séguy à la FEN 20/02/79 in « La CGT et l'enseignement » - IHS - p 225
(2). Travailleur de l'enseignement technique (Journal du SNETP)
(2). « L'usine avant l'heure » - Pierre Tartakowsky
(3). notamment numéros 243-284 du « Travailleur de l'enseignement Technique »



Depuis le traité de Lisbonne, et sous l'influence du patronat, le lien entre l'École et l'entreprise ne cesse de se développer. Cela se manifeste par la présence de plus en plus prégnante de l'entreprise et de ses normes dans les contenus et les activités pédagogiques, et par l'envoi de plus en plus fréquent des élèves en stage. Cette volonté de trier socialement la jeunesse en l'envoyant de plus en plus tôt dans l'entreprise nie la dangerosité de celle-ci et feint d'ignorer la réalité du travail lycéen. Pour l'instant, les réponses institutionnelles ne sont pas à la hauteur. Pour la CGT Éduc'action, il n'y a pas de fatalité et des solutions existent (suppression, réduction, prévention et sécurisation, redéfinition des contenus et des objectifs de ces périodes) pour que les élèves ne perdent pas la santé ou la vie en stage !